



L'ONU réaffirme le droit de Porto Rico à la libre autodétermination et à l'indépendance



Nations-Unies, 24 juin(RHC-PL)-Le Comité de la Décolonisation de l'ONU a adopté une nouvelle résolution qui ratifie le droit de Porto Rico à la libre autodétermination et à l'indépendance.

Il s'agit du 33^e document approuvé dans cette instance au sujet du cas de Porto Rico, une nation soumise à cinq siècles de colonisation. Depuis les 116 dernières années Porto Rico se trouve sous la domination des États-Unis.

L'initiative présentée par Cuba et appuyée par le Venezuela, le Nicaragua, l'Équateur et la Bolivie, demande à Washington d'assumer sa responsabilité et de permettre que le peuple portoricain exerce ses prérogatives en parfaite harmonie avec l'appel lancé en 1960 par l'Assemblée Générale de l'ONU à mettre fin au colonialisme sur la planète.

De plus le document ratifie le caractère latino-américain et caribéen de Porto Rico, une question que la coprésidente du Mouvement Indépendantiste National Hostosiano, Wilma Reverón, considère comme neutralisant le discours nord-américain qui prétend présenter le problème d'affaire domestique.